

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 18

Contre : 3

Abstentions : ✓

Date de convocation : 16/02/2026

Présenté par Le Maire (1),

A Paulhan, le 23/02/2026

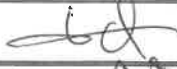
Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Paulhan, le 23/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ALEIX BERTRAND	
AMMARI HANANE	
BIROUSTE PASCAL	Procuration à VALERO Claude
BONSIGNORI VINCENT	
BOUISSON MYLENE	
CAPELLE LAETITIA	
DAVIT HELENE	
DJUROVIC ALEKSANDRA	
GARIN-MICHAUD GERARD	
GASC CARINE	
GASC GEORGES	procuration à GASC Carine
GAUBERT GUY	procuration à LAMBERT Marcel
GAVINET ISABELLE	
GUERIN GREGORY	Procuration à M. BONSIGNORI Vincent
HEREDIA FABIENNE	
JAM THIERRY	
JAURION LEON	
LABORDA VERONIQUE	
LAMBERT MARCEL	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LAMBERT VERONIQUE	
NOUGOUM MOHAMED Procuration à Mme DJUROVIC	
RICARD CHRISTINE	
RODES MAGALI	
ROIG JOSE	
ROYON SOPHIE	
SEBASTIAN DAVID Procuration à Mme LABORDA Veronique	
VALERO CLAUDE	

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Paulhan, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.